Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902654-20251127-D08_11_2025-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *27 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le 21 novembre 2025.

Présent(s) : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Sylvain LESPAGNOL, Danielle DEBAT,* Katell DENIEL, Corinne IRVOAS, *Louis-Guillaume LOAEC, Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absents excuses : *Marie HAMEURY, Servan BIHAN,* Yvon HERVE, Arnaud MADEC.
Le secrétariat a été assuré par : *Gwendal MOREAU*

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°08/11 2025 Objet : Retrait du comité de jumelage Pays de Morlaix - Truro

Le Comité de jumelage Pays de Morlaix – Truro est une association de type Loi 1901 dont les statuts ont été adoptés et publiés au Journal Officiel le 12 mai 1979, modifiés le 23 septembre 2007 er reconduits en 2024.

L'association a pour but de promouvoir, soutenir, favoriser les échanges avec la ville jumelle de Truro (Cornouailles anglaises).

L'association organise des échanges avec la ville de Truro (immersions, voyages officiels, visites diverses, ...etc), la mise en place de cours d'anglais, des animations locales pour les adhérents et la mise en relation des différentes structures qui en feraient la demande.

Depuis quelques années, aucun sainte-sèviste n'adhère à l'association (depuis le forum de septembre dernier un adhérent de Sainte-Sève est à noter), la commune se retrouve à octroyer des subventions et participer au frais de réception sans que cela ne bénéficie à ses administrés.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se retirer de l'association « Comité de Jumelage Pays de Morlaix – Truro » à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de se retirer de l'association « Comité de jumelage Pays de Morlaix – Truro » à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en séance
Le 27 septembre 2025.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

MAIRIE de SAINTE-SEVE 29600 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Gwendal MOREAU

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.